

REUNION PARITAIRE

19 juin 2018



Salaires 2018

En amont de la réunion, la CFTC a demandé la planification **d' une commission de suivi sur l' accord article 23** (primes et sujétions) . En effet, des difficultés perdurent dans des organismes sur l'application de cet accord .

L'employeur entend et n'est pas opposé à une réunion sur le sujet et son principe est donc acté . Il souhaite cependant que les questions non réglées à ce jour lui soient communiquées en amont .

Nous sommes rentrés dès lors dans le vif du sujet : **salaires 2018**

Avant d' entendre les propositions de l'employeur , les organisations syndicales dont la CFTC ont tenu à faire part de leurs ressentis et revendications sur le sujet . (Cf. Déclaration CFTC)

Propositions Ucanss : comment expliquer la fin des mesures générales ?

Rappel de la situation actuelle

Des mesures sur 2011,2012 , 2013 qui ont permis une majoration du salaire d'embauche

Une mesure générale sur 2017 à hauteur de 0.31 et des mesures individuelles de 1.03 qui a conduit à une RMPP de 1.70%

Pour 2018, plusieurs critères sont à prendre en compte selon l'UCANSS :

- Gain pour les salariés sur les opérations de transfert cotisation maladie et Assurance chômage par augmentation de la CSG évalué à 1.9% (l'Ucanss a osé !)
- Report des mesures 2017 : 0.44%
- Une RMPP fixée par le ministère à 1.50%

Toute cette démonstration pour arriver constat final d'une impossibilité de l'employeur dans ces conditions de proposer une mesure générale . Le Comex ne souhaite pas entamer les marges de manœuvre qui restent aux organismes dans leur gestion des mesures individuelles soit 1.50 – 0.44 = 1.06 pour points expérience , points de compétence et parcours

La CFTC est très surprise de cette logique qui consiste à mélanger les genres : les mesures CSG sont d'ordre politique sans aucun rapport avec une négociation salariale et ne peuvent intervenir dans ce débat. ! Ou alors Banco mais en 2019 , si on raisonne de la même manière , il faudrait, pourquoi pas ! compenser la perte de salaires de l'impôt à la source

Restons sérieux et que le Comex assume ses responsabilités et ses choix . Quelles directives seront données aux organismes dans leur gestion des mesures individuelles (quelles priorités)

Le Directeur de l'Ucanss tient à souligner que les chiffres démontrent une évolution salariale sur ces dernières années supérieures à l'inflation : évolution moyenne de 18.2% . Sur 201 , 29% d'attribution de points de compétence et 6% de parcours . l'ucanss indique qu'il n'y aura pas de directives , les organismes pourront conduire leurs politiques en fonction des situations .

La CFTC reste perplexe sur les chiffres communiqués qui ne correspondent en rien à la réalité du terrain . Nous nous inquiétons fortement sur l'avenir avec un taux de RMPP plus bas d'année en année et qui se réduit à charité .

Enfin, comment allons nous intégrer nos collègues des autres organismes paritaires (OC Sécurité Sociale des indépendants) dans ce contexte contraint .

Réponse de l'Ucanss : Pas d'impact RMPP sur l'intégration de ces nouveaux collaborateurs .

→ La CFTC refuse le diktat des ministères

→ La CFTC revendique une politique salariale juste et ambitieuse

→ La CFTC ne veut pas de saupoudrage mais de véritables propositions !

Devant l'urgence de la situation et l'indigence de l'Ucanss ,

La CFTC a sollicité l'ensemble des organisations syndicales pour une rencontre interfédérale afin d'établir un front commun de revendications

**Tout seul, on
va plus vite.
Ensemble, on va
plus loin.**